

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Arrête n° : 2022/07/ 141 T

Arrêté de réglementation de la circulation et du
stationnement "Projections Mapping"
Place d'Albret – Quai Bertin et rue Carnot
24310 Brantôme en Périgord

Le Maire de la commune de Brantôme en Périgord,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des collectivités locales,
Vu la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 modifiée relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,
Vu le code de la route, et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (livre I - huitième partie : signalisation temporaire - approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 modifié),

Considérant qu'il y a lieu pour la bonne organisation des projections mapping et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de ces manifestations,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 :

Le stationnement et la circulation seront interdits à tous les véhicules sur la place d'Albret, le Quai Bertin et dans la rue Carnot, sur le territoire et en agglomération de la commune de Brantôme en Périgord, les 22 juillet 2022 et le 12 et 19 août 2022 de 15h00 à 24h00.

Une dérogation au présent arrêté est accordée pour :

- les véhicules de secours et de sécurité,
- le véhicule nécessaire à la manifestation.

Article 2 :

La signalétique correspondante sera mise en place par la Commune de Brantôme en Périgord.

Article 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 4 :

Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Brantôme en Périgord ;
Monsieur le Responsable de la Police Municipale de Brantôme en Périgord,

Sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Copie pour information :

Monsieur le Chef du Centre de Secours de Brantôme en Périgord.

Fait à Brantôme le 22 juillet 2022

Le Maire,

Monique RATINAUD

